

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Loïc GRELIER

Profession :

Domicilié(e) : 6, RUE DES MURIERS PALLUAU (VENDEE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à ESPACE GACHERE.

Du 29 août 2025 à 17 heures 00

Au 29 août 2025 à 23 heures 45

Pour le motif CONCERT DE L'ÉTÉ

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 07 août 2025

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de PALLUAU, Marcelle BARRETEAU

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Loïc GRELIER 6, RUE DES MURIERS PALLUAU (VENDEE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 29 août 2025 à 17 heures 00

Au 29 août 2025 à 23 heures 45

Pour le motif CONCERT DE L'ÉTÉ à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à PALLUAU, le 07 août 2025

Le Maire

Marcelle BARRETEAU

